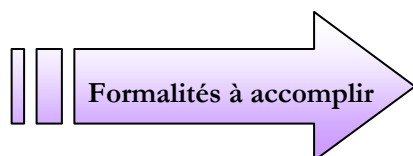
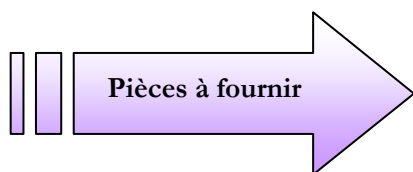


LES TRANSFERTS "départ"

La procédure de transfert de dossier est obligatoire pour tout étudiant inscrit à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille et désirant s'inscrire dans une autre université française.



1. Contacter le service de la scolarité de l'université d'accueil pour connaître les conditions d'admission et d'inscription.
2. Compléter, dater et signer le formulaire « demande de transfert » joint à cette procédure sans oublier d'y apposer les coordonnées complètes de l'université vers laquelle vous souhaitez que le dossier soit transféré, ainsi que la filière choisie.
3. Faire impérativement viser le quitus par la B. U. (bibliothèque universitaire - Schuman) incluse dans le formulaire
4. Faire remplir la partie réservée à l'Université d'accueil comprenant l'avis favorable d'acceptation de votre dossier
5. Deux possibilités pour nous transmettre le formulaire avec les pièces demandées :
 - Soit le déposer auprès du service de la scolarité Licence bureau 15 ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h (Fermeture du jeudi 21 juillet 16h jusqu'au mardi 23 août inclus)
 - Soit nous expédier le formulaire à l'adresse suivante :
Faculté de Droit et de Science Politique
Service Scolarité Licence
3 avenue Robert Schuman
13628 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
6. Nous procéderons à l'envoi de votre dossier universitaire par voie postale auprès de l'Université d'accueil une fois toutes ces formalités accomplies, vous recevrez un email confirmant cet envoi à l'adresse mentionnée par vos soins sur le formulaire.



1. Formulaire « demande de transfert de dossier » dûment complété et comprenant le quitus de la B.U.
2. Copie de la fiche d'accueil visée par l'université demandée (ou lettre d'acceptation)
3. 1 enveloppe affranchie à 1€ format 18 x 25 cm aux coordonnées exactes du service des transferts de l'UFR d'accueil

Afin que votre transfert soit effectué le plus rapidement possible, il est dans votre intérêt de suivre scrupuleusement ces consignes – tout dossier incomplet ne sera pas traité